

Les enquêtes de fréquentation

Les enquêtes de fréquentation sont menées à un rythme mensuel sur l'ensemble de l'année pour l'hôtellerie (EFH) et sur la saison d'activité (mai à septembre) pour le camping (EFHPA). Ces enquêtes sont réalisées par les directions régionales de l'Insee dans le cadre d'une convention nationale passée entre la DGCIS et l'Institut. Dans certaines régions, des conventions ont été passées avec des partenaires locaux (ORT, CRT, DRT...) pour augmenter l'échantillon de l'enquête hôtellerie.

L'EFH couvre également les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). Leurs questionnaires sont légèrement différents du questionnaire de la métropole : la liste des pays de résidence du touriste est adaptée à l'environnement géographique des DOM concernés.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est exhaustive. Seuls les campings offrant au moins un emplacement de passage (emplacements nus et emplacements locatifs) sont dans le champ de l'enquête. Les emplacements locatifs sont des emplacements de passage équipés d'un hébergement léger de type chalet, bungalow ou mobile home. La fréquentation des emplacements résidentiels, destinés à une clientèle non touristique, n'est pas mesurée.

Les chaînes de traitement des enquêtes hôtellerie et camping permettent de disposer d'une sortie rapide des résultats consolidés, environ un mois après le mois enquêté, et ainsi de réaliser une exploitation conjoncturelle de ces informations.

Les informations recueillies sur les nuitées et les arrivées permettent de calculer une durée moyenne de séjour, et celles sur les chambres (ou les emplacements) occupé(e)s ou offert(e)s permettent de calculer un taux d'occupation.